

AUTOPSIE DE POUBELLES EN COURS

Une autopsie de nos poubelles « en direct et en public »



Dossier de Presse

Le contexte.....	2
L'action du Cniid	3
400 kg de déchets : ça va mieux en les voyant.....	3
Faire maigrir nos poubelles, c'est possible : l'autopsie va le montrer	4
Que trouve-t-on dans une poubelle ?.....	5
Quelle est la marge de réduction des déchets ?.....	6
Réduction des déchets et Grenelle : un manque d'ambition criant.....	6
Le (dés)engagement du Grenelle sur les produits fortement générateurs de déchets :	6
Les leviers pour s'engager dans une véritable politique de réduction à la source des déchets.....	6
Le Cniid	8

CNIID LINE - N'EN JETEZ PLUS !

Le contexte

La Semaine européenne de réduction des déchets (SERD) se déroulera du 20 au 28 novembre 2010. Cet événement officiel, organisé par les pouvoirs publics, a pour objectif de sensibiliser les citoyens à la nécessité de réduire la quantité de déchets qu'ils produisent. Une campagne de communication nationale menée par l'ADEME ainsi que des actions ponctuelles menées par des collectivités locales et des associations sont organisées à travers la France.

Le Cniid a choisi de mener une action originale et inédite afin de s'adresser non seulement aux citoyens, mais aussi aux décideurs publics et privés, également responsables des montagnes de déchets produits chaque année. En effet, **la réduction des déchets est systématiquement envisagée comme une action citoyenne du quotidien (acheter moins emballé, composter ses déchets organiques, apposer un autocollant Stop Pub sur sa boîte aux lettres, faire réparer ses appareils, etc).**

Si le citoyen-consommateur peut faire beaucoup de choses, le problème des déchets trouve principalement sa source dans la conception des produits et des emballages mis sur le marché et les modèles de distributions dominants. Il suffit d'examiner le contenu des poubelles pour s'en rendre compte.



L'action du Cniid

Le samedi 20 novembre à Paris, le Cniid a décidé de « mettre les mains dedans » en organisant une autopsie de vraies poubelles recueillies chez divers habitants, pour identifier les moyens de les faire maigrir.

Le Cniid veut faire la démonstration visuelle que la réduction des déchets est possible, et rappeler à tous, élus, industriels et citoyens, que des mesures concrètes doivent être mises en place.

L'autopsie portera sur les ordures ménagères résiduelles ainsi que les déchets triés.

Nous ne nous pencherons pas sur les encombrants comme les déchets d'équipement électriques et électroniques, les meubles ou les déchets du bricolage, ni sur les déchets verts. Il ne faut cependant pas les oublier car ils s'ajoutent aux 400 kg d'ordures ménagères produits annuellement par un français.

Le Cniid a fait le choix de ne pas demander la « labellisation » de cette action selon le protocole officiel de la SERD.



400 kg de déchets : ça va mieux en les voyant

Chaque Français jette près de 400 kg de déchets chaque année. Des déchets sitôt jetés, sitôt collectés, et oubliés... qui pollueront pourtant durablement la planète en rejoignant un incinérateur ou une décharge !

Alors, pour regarder nos déchets en face, nous vous proposons une **visite guidée dans les poubelles des Français**.

L'occasion de visualiser très concrètement la quantité d'emballages, de déchets organiques, de papiers etc. que chaque habitant jette au quotidien. Le volume équivalent aux 400 kg de déchets seront réunis pour l'occasion.

Les Français jettent chaque année 28 millions de tonnes d'ordures, soit l'équivalent du poids de 2800 Tours Eiffel. Ces déchets pourraient couvrir la surface d'un terrain de football sur une épaisseur de plus de 7 km.

Faire maigrir nos poubelles, c'est possible : l'autopsie va le montrer

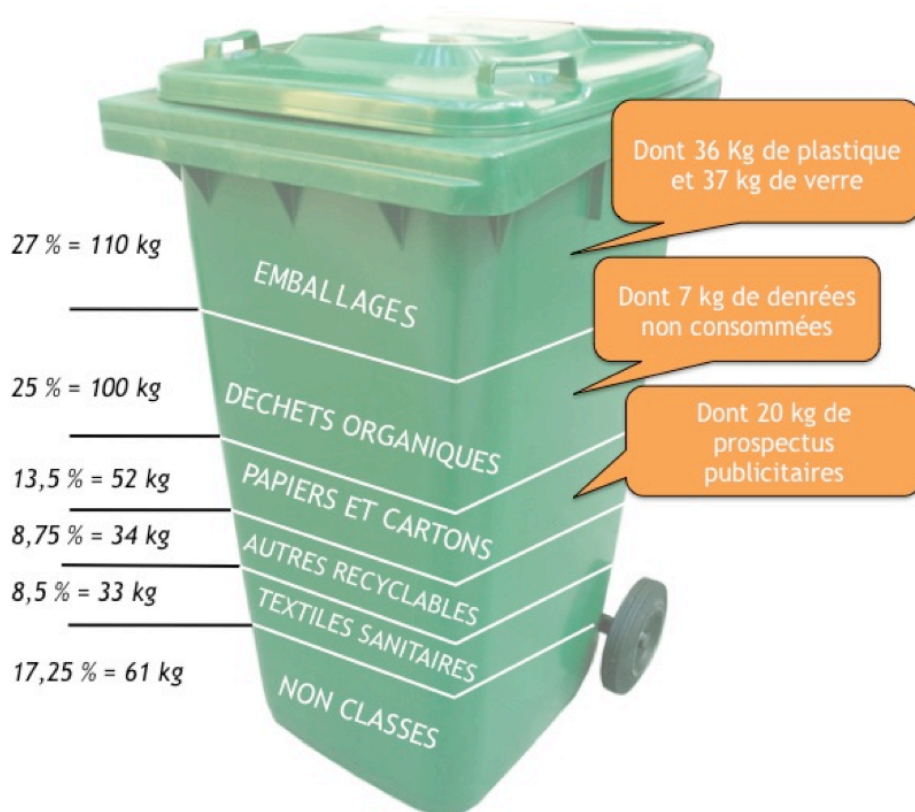
Lors de l'action, les citoyens apporteront leur poubelle à nos « experts déchets » qui les ouvriront sur place pour procéder à leur autopsie en expliquant, pour chaque type de déchets, comment il est possible de les éviter.

On pourra ainsi **visualiser la différence entre une poubelle « témoin » brute et une poubelle réduite** et faire le point sur les leviers de réduction : modification des modes de distribution, mesures fiscales pour favoriser les produits moins générateurs de déchets, gestion de proximité des biodéchets, etc.

Que trouve-t-on dans une poubelle ?

Le Cniid a calculé, à partir des chiffres de la campagne nationale de caractérisation des ordures ménagères menée par l'ADEME, la quantité des principaux types de déchets que nous jetons au quotidien.

Composition de la poubelle annuelle d'un habitant en France (390 kg)



Sources : MODECOM 2009 sur déchets humides (Ordures ménagères résiduelles + collecte sélective)

On constate que les emballages représentent plus d'un quart du poids de la poubelle (la moitié du volume), soit une quantité équivalente aux déchets organiques.

Les textiles sanitaires ont explosé ces dix dernières années. Derrière cette appellation quasi médicale se cachent des produits jetables comme les lingettes pour l'entretien, les mouchoirs en papier, lingettes démaquillantes, etc. Une partie des textiles sanitaires peuvent être remplacés par des alternatives plus durables et moins coûteuses.

Quelle est la marge de réduction des déchets ?

D'après l'ADEME, le potentiel de réduction des déchets est de **150 kg par an et par habitant, soit 39 % du poids de la poubelle moyenne actuelle**. Il peut être atteint grâce à différents gestes simples de la part du citoyen comme le compostage domestique des biodéchets, l'impression rationalisée (recto-verso, seulement si cela est utile), l'achat de produit peu générateurs de déchets, boire l'eau du robinet, etc.

Réduire la poubelle de 150 kg, c'est également réduire le volume des déchets et ainsi diminuer la collecte et le transport effectués très majoritairement par camions. **La réduction des déchets est aussi un levier pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.**

Réduction des déchets et Grenelle : un manque d'ambition criant

Le potentiel de réduction évalué par l'ADEME est à mettre en regard avec l'objectif adopté dans le cadre du Grenelle de l'environnement qui vise à réduire de 7 % d'ici cinq ans la production de déchets par habitant par rapport au niveau de 2009. Cela revient à **réduire les déchets de 27 kg par habitant en 5 ans, soit une moyenne de 5,4 kg par an et par habitant**. Cet objectif apparaît bien trop timide par rapport aux possibilités de réduction réelles. **Soulignons par exemple que le simple fait de boire l'eau du robinet permet de réduire ses déchets de 10 kg par an**. Si le gouvernement a pris des mesures dans le cadre du Grenelle de l'environnement pour développer les politiques de prévention menées par les collectivités auprès des citoyens, toutes les mesures qui auraient été susceptibles de porter atteinte aux profits de certaines entreprises ont été soigneusement écartées (voir ci-dessous).

Le (dés)engagement du Grenelle sur les produits fortement générateurs de déchets

Cet engagement visait à taxer les produits fortement générateurs de déchets afin d'envoyer un signal prix au consommateur et aiguiller son geste d'achat vers les alternatives durables. Cette mesure devait également inciter les producteurs à revoir la conception de leur produit pour sortir du modèle jetable. Cet engagement n'a pas été respecté et n'a pas été transcrit dans les lois Grenelle.

Les leviers pour s'engager dans une véritable politique de réduction à la source des déchets

Réintroduction de la consigne pour la réutilisation des emballages

Définitivement supprimée en France en 1992 lors de la mise en place du système Eco-emballages, la consigne permettait de réutiliser plusieurs fois le même emballage et ainsi d'économiser des ressources naturelles et de l'énergie. Elle est toujours utilisée dans différents pays européens comme l'Allemagne, et l'Autriche. Le Cniid souhaite la réouverture rapide des discussions sur la consigne : l'article du Grenelle 2 qui la rendait obligatoire dans les cafés hôtels et restaurants a été supprimé en Commission mixte paritaire malgré le soutien que lui avaient apporté plusieurs parlementaires de différents groupes politiques.

Recours à la vente en vrac

Pour des denrées non périssables comme les féculents ou les céréales, la vente en vrac est un moyen efficace pour éviter une très grande quantité d'emballages mis sur le marché sans pour autant altérer la qualité des produits. Malheureusement, le recours à ce type de conditionnement n'est utilisé pour le moment que dans quelques enseignes de vente de produits biologiques.

Soutien à l'installation de ressourceries

Les ressourceries permettent la réutilisation d'objets. Ces derniers sont remis en état si nécessaire puis vendu à prix réduit. Il est encore plus pertinent de les installer à proximité d'une déchetterie. En effet, la présence d'une personne qualifiée, chargée d'examiner les apports des usagers et d'aiguiller vers la ressourcerie tous les objets pour lesquels une seconde vie est possible est un moyen efficace de détourner des tonnes de déchets de la benne du tout venant, vouée à l'incinération ou à la mise en décharge.

Mesures pour limiter les emballages et supprimer les emballages inutiles

Jean-Louis Borloo déclarait en plein processus Grenelle : « *Toutes les mesures visant à taxer le suremballage seront prises* ». Nous en attendons toujours une seule... Le Cniid souhaite que les producteurs qui contribuent notamment à Eco-emballages soient soumis à de réelles contraintes pour produire moins d'emballages, en terme de poids mais aussi de volume et d'unités de vente.. Cela permettrait par exemple de **supprimer les emballages inutiles** comme les sacs en plastique, les films en plastique entourant un autre emballages ou les barquettes en plastiques destinées à emballer des fruits et légumes « robustes » tout à fait adaptés à la vente en vrac (pommes, bananes, avocat, tomates, kiwis, etc.).

Allongement de la durée de vie des produits

Le Cniid demande que la **garantie sur les produits électriques et électroniques soit allongée à 10 ans** afin d'en finir avec la stratégie de l'obsolescence programmée, visant à augmenter le taux de renouvellement des équipements. Une **norme sur l'affichage de la durée de vie des produits** permettrait également au consommateur de choisir en connaissance de cause et ainsi de favoriser les producteurs qui optent pour la qualité. Le Cniid rappelle que chaque français jette annuellement 15 kg de déchets d'équipement électriques et électroniques, dont seulement 2 % sont réutilisés.

Evolution vers des modes de distribution durables

Le Cniid appelle les décideurs nationaux et locaux, publics et privés, à mettre en place des leviers facilitant la pratique des modes alternatifs de distributions, moins générateurs de déchets et en outre moins émetteurs de gaz à effet de serre (AMAP, systèmes locaux de vente directe). Pour une commune, cela peut consister très simplement à mettre à disposition un local de vente deux jours par semaine pour les producteurs locaux.

Fiscalité écologique et sociale en faveur des produits peu générateurs de déchets

Le Cniid souhaite que le travail reprennent sur le projet de taxation des produits fortement générateurs de déchets afin d'élaborer un système pour favoriser les produits peu générateurs de déchets (rasoir non jetable, éponge pour faire le ménage, couches lavables, gourdes, etc.) et de pénaliser les produits jetables.

Sources :

- **Résultats de la campagne nationale de caractérisation des ordures ménagères**, 2009, ADEME (<http://www2.ademe.fr/servlet/KBBaseShow?sort=1&cid=96&m=3&catid=15163>)
- « **Réduction des déchets : les trois vérités qui dérangent. Analyse critique de l'état de la prévention des déchets ménagers en France** », novembre 2008, Dossier Cniid-Agir pour l'environnement, (http://www.cniid.org/images/pdf/publications/reduction-dechets_2008.pdf)
- « **L'obsolescence programmée, symbole de la société du gaspillage - le cas des produits électriques et électronique** », Rapport du Cniid et des Amis de la Terre, septembre 2010 (http://www.cniid.org/espace_telechargement/actualite/201009_rapport_OP_AdT_Cniid.pdf)

Le Cniid

Le Centre national d'information indépendante sur les déchets (Cniid) est une association loi 1901 agréée pour la protection de l'environnement, spécialiste de la problématique des déchets municipaux.

Le Cniid a pour mission première de **fournir à tous une information indépendante** et de rendre plus clairs les enjeux environnementaux, sanitaires et économique liés à la gestion des déchets.

Relais de la vigilance citoyenne, le Cniid est aussi une **force de proposition** qui va à la rencontre des citoyens et des élus pour faire connaître les moyens de prévention des déchets et les modes de gestion les plus écologiques.

Pour faire changer les pratiques de production, le Cniid milite pour une législation plus protectrice de l'environnement et de l'intérêt commun des citoyens.

Pour découvrir nos articles et publications, vous inscrire à notre newsletter mensuelle, adhérer ou soutenir l'association, rendez-vous sur : www.cniid.org